



Compte-rendu 1er jeudi de carême 2022

- **Nous nous sommes retrouvés jeudi, dans le cadre des jeudis de carême autour du thème proposé par le CCFD-Terre Solidaire « Nous habitons la même maison », pour partager sur le 1er thème qui est « Rompre avec la toute-puissance ».**
-
- Nous nous sommes posé la question : « Dans notre monde actuel, quelles sont les toutes-puissances qui s'exercent, celles dont nous sommes victimes ? »
- Il y a bien sûr la dictature politique, où un homme ou une poignée d'hommes, s'arrogent des pouvoirs démesurés (la guerre Russie-Ukraine en est malheureusement un brûlant exemple), mais il y a d'autres pays où cette toute puissance s'exerce, où la démocratie est mise à mal.
- Attention à ne pas confondre dirigeants politiques et population !
- La toute-puissance des médias qui par la censure, par leur appartenance à tel groupe de presse ou par des fake-news orientent l'opinion publique et font de la désinformation (que peut-on croire ? Qui ?), manipulent les foules.
- Une toute puissance dans l'Église, de certains prêtres, de leur hiérarchie, ou de personnes en responsabilité qui ont abusé de leur position.
- Dans certaines cultures, de la toute-puissance de l'homme sur la femme.
- La toute-puissance des administrations (c'est comme ça ; pas de justification)
- La dictature de « l'image » aujourd'hui ; la publicité qui fournit une norme et donc contribue au rejet de ceux qui ne sont pas pareils
- La toute-puissance de l'argent ; une illustration récente en est l'affaire des maisons de retraite (Orpea, Korian et Cie) ; certaines multinationales ont plus de pouvoir que des États
- Monsanto dans le domaine agricole
- Les nouvelles technologies comme le tout numérique, progrès certes, mais ce qui fait qu'on laisse au bord du chemin certaines personnes (démarches administratives) ; les différents codes sécuripass, etc...
- Puis nous avons fait le rapprochement de cette thématique avec la tentation de Jésus au désert (Luc 4, 5-8.12) et avec des passages de l'encyclique « Laudato si » du pape François (§ 56 et 105).